# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au SIMDUT 2022 / SGH

**Révision:** 18 octobre 2024 **Date de publication précédente:** 14 octobre 2024 **No de fiche:** 485VA-1

## SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit

ARC NVE(E) LTGY Veil Coat (Partie A)

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes:** Résine de ARC CHP appliquée en l'état sur une couche de finition ou comme produit autonome.

**Utilisations déconseillées:** Aucune information disponible

**Raisons justifiant les utilisations déconseillées:** N'est pas applicable

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**
A.W. CHESTERTON COMPANY
860 Salem Street
Groveland, MA 01834-1507, USA
Tel. +1 978-469-6446
(Lun. - Ven. 8 h 30 à 17 h HNE)
Demandes de FDS: www.chesterton.com
Courriel (questions): ProductMSDSs@chesterton.com
Courriel: customer.service@chesterton.com

Canada: A.W. Chesterton Company Ltd., 889 Fraser Drive,
Unit 105, Burlington, Ontario L7L 4X8 – Tel. 905-335-5055

**Fournisseur:**

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24 heures sur 24, 7 jours sur 7
Appeller Infotrac : 1-800-535-5053
Hors d'Amerique du Nord : +1 352-323-3500 (en PCV)

## SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### 2.1.1. Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH

Liquide inflammable, Catégorie 3, H226
Irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A, H317
Lésions oculaires graves, Catégorie 1, H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, Catégorie 3, H335
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2, H361d
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, Catégorie 1, H372 (audition, inhalation)
Danger pour le milieu aquatique, Aiguë, Catégorie 2, H401
Danger pour le milieu aquatique, Chronique, Catégorie 3, H412

#### 2.1.2. Informations complémentaires

Pour le texte intégral des mentions H: voir les SECTIONS 2.2 et 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Étiquetage conforme au SIMDUT 2022 / SGH**

**Pictogrammes de danger:**

**Mention d'avertissement:** Danger

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

| | | |
|---|---|---|
| **Mentions de danger:** | H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| | H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| | H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| | H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| | H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| | H361d | Susceptible de nuire au foetus. |
| | H372 | Risque avéré d'effets graves pour l'audition à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation. |
| | H401 | Toxique pour les organismes aquatiques. |
| | H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| **Conseils de prudence:** | P201 | Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. |
| | P202 | Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. |
| | P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| | P233 | Maintenir le récipient fermé de manière étanche. |
| | P240 | Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. |
| | P241 | Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. |
| | P242 | Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. |
| | P243 | Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. |
| | P260 | Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols. |
| | P264 | Se laver la peau soigneusement après manipulation. |
| | P270 | Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. |
| | P271 | Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. |
| | P272 | Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. |
| | P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |
| | P280 | Porter des gants/vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage. |
| | P305/351/338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| | P310 | Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. |
| | P303/361/353 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher. |
| | P333/313 | En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. |
| | P304/340 | EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| | P308/313 | EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin. |
| | P363 | Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. |
| | P370/378 | En cas d'incendie : utiliser $CO_2$, poudre sèche, émulseur polyvalent ou brume d'eau pour l'extinction. |
| | P403/235 | Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. |
| | P405 | Garder sous clef. |
| | P501 | Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. |

**Informations supplémentaires:** Aucun

**2.3. Autres dangers**

Les risques pour la sécurité et la santé sont décrits en détails séparément pour les parties A et B. Une fois sec, le produit est sans danger. Pour l'usinage, consulter les précautions indiquées dans les fiches techniques santé-sécurité de la partie A et de la partie B.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

## SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**3.2. Mélanges**

| Ingrédients dangereux[1] | %Poids | No. CAS | Classification conforme au SIMDUT 2022 / SGH |
|---|---|---|---|
| Styrène | 25-35 | 100-42-5 | Flam. Liq. 3, H226<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Acute Tox. 4, H332<br>STOT SE 3, H335<br>Repr. 2, H361d<br>STOT RE 1, H372 (audition, inhalation)<br>Aquatic Acute 2, H401<br>Aquatic Chronic 3, H412 |
| Acide méthacrylique | 1-<5 | 79-41-4 | Flam. Liq. 4, H227<br>Acute Tox. 4, H302<br>Acute Tox. 3 H311<br>Acute Tox. 4 H332<br>Skin Corr. 1A, H314<br>Eye Dam. 1, H318<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 3, H402 |
| Acide néodecanoïque, sel de cobalt | 0,1-0,2 | 27253-31-2 | Acute Tox. 4, H302<br>STOT RE 1, H372 (gastro-intestinal, orale)<br>Skin Sens. 1, H317<br>Aquatic Chronic 3, H412 |
| 1,4-naphtoquinone | <0,024 | 130-15-4 | Acute Tox. 3, H301<br>Acute Tox. 1 H330<br>Skin Corr. 1C, H314<br>Eye Irrit. 2A, H319<br>Skin Sens. 1, H317<br>STOT SE 3, H335<br>Aquatic Acute 1, H400 (M = 10)<br>Aquatic Chronic 1, H410 (M = 1) |
| Autres Ingrédients: | | | |
| Dioxyde de titane | 1-3 | 13463-67-7 | Non classé* |

*Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition sur le lieu de travail.
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

[1]Conforme aux normes: SIMDUT 2022, SGH

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

**4.1. Description des premiers secours**

**Inhalation:** Amener en plein air. Si le sujet ne respire pas, il faut entreprendre la respiration artificielle. Contacter un médecin.

**Contact avec l'épiderme:** Enlever les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Lavez la peau avec de l'eau et du savon. Le matériau risque de coller à la peau, produisant une irritation lorsqu'on le décolle. Consulter un médecin.

**Contact avec les yeux:** Rincez les yeux pendant au moins 20 minutes à grande eau. Contacter immédiatement un médecin.

**Ingestion:** Ne faites pas vomir. Contacter immédiatement un médecin.

**Protection des premiers secours:** Aucune action ne doit être entreprise si elle implique un risque personnel ou sans formation appropriée. Éviter tout contact avec le produit lors du secours à la victime. Ne pas respirer les vapeurs. Voir la section 8.2.2 pour des recommandations relatives à l'équipement de protection individuelle.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Des concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les yeux ou les voies respiratoires, et provoquer dans certains cas des étourdissements, des nausées ou d'autres effets sur le système nerveux central.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Évaluer les risques d'aspiration pulmonaire face à la toxicité si l'on considère un lavage d'estomac. Aucun antidote spécifique n'est disponible. Traiter les symptômes.

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**5.1. Moyens d'extinction**

**Moyens d'extinction appropriés:** Dioxyde de carbone, produit chimique sec, mousse ou brume d'eau

**Moyens d'extinction inappropriés:** Jet d'eau à débit élevé

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Produits de combustion dangereux:** Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone, NOx et autres vapeurs toxiques.

**Autres dangers:** L'eau peut causer la formation de mousse. Le matériau risque de se polymériser lorsque le conteneur est exposé à la chaleur et la polymérisation augmentera la pression dans un conteneur fermé, ce qui peut conduire à une rupture violente du conteneur. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les endroits bas ou confinés, voyager sur une grande distance jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

**5.3. Conseils aux pompiers**

Refroidissez avec de l'eau les récipients exposés à la chaleur. Il est recommandé que le personnel de lutte contre l'incendie possède un dispositif respiratoire indépendant.

## SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Evitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas verser dans les égouts, les rivières et les canaux.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Evacuez la zone. Assurer une ventilation adéquate. Contenez le versement dans une zone limitée. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Si l'élimination des sources d'inflammation n'est pas possible, rincer les matériaux avec de l'eau. Ramassez avec un matériau absorbant (sable, sciure, argile, etc.) et placez dans un récipient convenable pour son enlèvement. Éliminer les résidus avec de l'eau savonneuse chaude.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 13 pour des conseils d'élimination.

## SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent près du sol. Ne pas respirer les vapeurs/les aérosols. Evitez le contact avec la peau. Utiliser les contrôles d'exposition et une protection personnelle comme indiqué dans la Section 8. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Enlevez immédiatement les vêtements contaminés. Lavez les vêtements avant leur ré-utilisation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter de créer et de respirer la poussière lors de la manipulation, du perçage, du meulage, du sciage ou du décapage.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Ranger dans un endroit frais et bien aéré. La stabilité du produit est assuré si celui-ci est conservé dans le conteneur d'origine fermé, à l'abri des rayons directs du soleil, à une température inférieure à 25 °C.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune précaution spéciale.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

## SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| Ingrédients | TLV ACGIH | |
|---|---|---|
| | ppm | mg/m³ |
| Styrène | 10<br>STEL:<br>20 | SO |
| Acide méthacrylique * | 20 | SO |
| Acide néodecanoïque, sel de cobalt | SO | SO |
| Dioxyde de titane | SO | 10 |
| 1,4-naphtoquinone | SO | SO |

* Limite d'exposition recommandée (REL) (moyenne pondérée sur le temps) de l'Institut national des États-Unis pour la sécurité et la santé au travail (NIOSH) : 20 ppm, 72 mg/m$^3$ (peau)

**Valeurs limites biologiques**

Styrène:

| Paramètre de contrôle | Spécimen biologique | Temps d'échantillonnage | Valeur limite biologique | Base | Remarques |
|---|---|---|---|---|---|
| Somme d'acide mandélique et d'acide phénylglyoxylique | Urine | Fin de poste | 150 mg/g créatinine | ACGIH | Non spécifique |
| Styrène | Urine | Fin de poste | 20 µg/l | ACGIH | – |

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### 8.2.1. Mesures techniques

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Si les limites d'exposition sont dépassées, il faut fournir une aération convenable pouvant résister aux explosions. S'il s'avère nécessaire de modifier le produit durci final d'une façon qui entraînerait la production de poussière, utilisez des méthodes de dépoussiérage appropriées ou humidifiez le produit.

#### 8.2.2. Mesures de protection individuelle

**Protection respiratoire:** Pas nécessaire en général. En cas d'insuffisance de la ventilation, utiliser un masque de protection contre les vapeurs organiques homologué (par ex.: type de filtre EN A). Pendant les pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié.

**Gants de protection:** Gants résistant aux produits chimiques (par ex., Viton*, néoprène ou nitrile). *Marque déposée de The Chemours Company FC, LLC.

Styrène:

| Type de contact | Type de gant | Epaisseur du revêtement | Temps de rupture* |
|---|---|---|---|
| Immersion | Viton | 0,70 mm | > 480 mn |
| Projection | Caoutchouc nitrile | 0,40 mm | > 30 mn |

*Determiné selon la norme EN374.

**Protection des yeux et du visage:** Lunettes de protection

**Autres:** Vêtements protecteurs nécessaires pour empêcher le contact avec la peau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les porter à nouveau.

#### 8.2.3. Contrôles d'exposition de l'environnement

Voir les sections 6 et 12.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | | | |
|---|---|---|---|
| **État physique** | pâte fine | **pH** | n'est pas applicable |
| **Couleur** | gris clair | **Viscosité cinématique à 40 °C** | 2 600-8 000 cSt @ 25 °C (calculé) |
| **Odeur** | aromatique | **Solubilité dans l'eau** | insoluble |
| **Seuil olfactif** | 0,1 ppm | **Coefficient de partage: n-octanol/eau (valeur log)** | n'est pas applicable |
| **Point d'ébullition ou intervalle d'ébullition** | 145 °C | **Pression de vapeur à 20º C** | 4,5 hPa |
| **Point de fusion/point de congélation** | n'est pas défini | **Densité et/ou densité relative** | 1,13 kg/l |
| **% volatil (par volume)** | 16% | **Densité de vapeur (air=1)** | > 1 |
| **Inflammabilité** | n'est pas défini | **Taux d'évaporation (éther = 1)** | < 1 |
| **Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité ou d'explosion** | LIE 0,9%; LSE 6,8% | **% de produits aromatiques par poids** | n'est pas défini |
| **Point eclair** | 31°C | **Caractéristiques des particules** | |
| **Méthode** | données sur les composants (Styrène) | **Propriétés explosives** | n'est pas défini |
| **Température d'auto-inflammabilité** | 490 °C | **Propriétés comburantes** | n'est pas défini |
| **Température de décomposition** | n'est pas défini | | |

### 9.2. Autres informations

Viscosité dynamique: 3,000-9 000 cPs @ 25 °C

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Voir les sous-sections 10.3 et 10.5.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les températures élevées risquent de produire une polymérisation dangereuse (> 77 °C, 170 °F). La polymérisation peut être amorcée par la lumière solaire ou les rayons ultraviolets. Les vapeurs risquent de se polymériser et d'obturer les évents et autres dispositifs de protection contre les surpressions.

### 10.4. Conditions à éviter

Flammes libres, chaleur, étincelles et surfaces portées au rouge. Éviter une exposition directe au soleil ou aux sources de rayons ultraviolets.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents très oxydants, comme le chlore liquide et l'oxygène concentré.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le monoxyde de carbone, le dioxyde de carbone et autres vapeurs toxiques.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

**Voie primaire d'exposition en usage normal:** Inhalation, mise en contact avec la peau et les yeux. L'exposition aggrave généralement la situation chez les personnes ayant une indisposition de la peau, des yeux et des poumons.

**Toxicité aiguë -**

**Par voie orale:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange = 10 813 mg/kg.

| Substance | Esssai | Résultat |
|---|---|---|
| Styrène | DL50, rat | 2 650 mg/kg |
| Acide méthacrylique | DL50, rat | 1 320 mg/kg |
| Acide néodecanoïque, sel de cobalt | DL50, rat | 500 mg/kg |

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

**Par voie cutanée:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange = 16 600 mg/kg.

| Substance | Esssai | Résultat |
|---|---|---|
| Styrène | DL50, rat | > 2 000 mg/kg |
| Acide méthacrylique | DL50, lapin | 500 - 1 000 mg/kg |
| Acide néodecanoïque, sel de cobalt | DL50, rat | > 2 000 mg/kg |

**Par inhalation:** D'après les informations disponibles sur les composants, les critères de classification ne sont pas satisfaits. ETA-mélange = 33,47 mg/l (vapeur). Des concentrations de vapeur élevées peuvent irriter les yeux ou les voies respiratoires, et provoquer dans certains cas des étourdissements, des nausées ou d'autres effets sur le système nerveux central.

| Substance | Esssai | Résultat |
|---|---|---|
| Styrène | CL50, rat, 4 heures | 11,8 mg/l (vapeur) |
| Acide méthacrylique | CL50, rat, 4 heures (OCDE 403) | 7,1 mg/l (aérosols/vapeurs) |

**Corrosion cutanée/ irritation cutanée:** Provoque une irritation cutanée. Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer la dermatite

| Substance | Esssai | Résultat |
|---|---|---|
| Styrène | Irritation de la peau, lapin | Irritation modérée |
| Acide méthacrylique | Irritation de la peau, lapin (OCDE 404) | Corrosif |

**Lésions oculaires graves/ irritation oculaire:** Risque de lésions oculaires graves.

| Substance | Esssai | Résultat |
|---|---|---|
| Styrène | Irritation des yeux, lapin | Irritation modérée |
| Acide méthacrylique | Irritation des yeux, lapin (OCDE 405) | Corrosif |

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:** Peut provoquer une allergie cutanée (Acide néodecanoïque, sel de cobalt).

| Substance | Esssai | Résultat |
|---|---|---|
| Styrène | Sensibilisation de la peau, cobaye | Non sensibilisant |
| Acide méthacrylique | Sensibilisation de la peau, cobaye | Non sensibilisant |

**Mutagénicité sur les cellules germinales:** Styrène, Acide méthacrylique: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acide néodecanoïque, sel de cobalt: non classé par manque de données.

**Cancérogénicité:** Le Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC) at le Programme national de toxicologie des É.-U. (National Toxicology Program ou "NTP") considère le styrène comme potentiellement cancérogène. Le CIRC a classé le dioxyde de titane inhalé comme cancérogène possible pour l'homme (groupe 2B). Le dioxyde de titane que contient ce produit ne se dissocie pas du mélange ou ne se met pas spontanément en suspension dans l'air, donc, ne présente pas de danger en cas d'utilisation normale.

**Toxicité pour la reproduction:** Susceptible de nuire au foetus (Styrène).

**STOT - exposition unique:** Peut irriter les voies respiratoires (Styrène, Acide méthacrylique). Acide néodecanoïque, sel de cobalt: compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**STOT - exposition répétée:** Les animaux de laboratoire exposés au styrène ont subi une perte auditive, accompagnée d'effets sur le foie, les reins et le système nerveux central.

**Danger par aspiration:** Aucune toxicité prévue par aspiration sur la base de la viscosité.

**Autres informations:** Il n'en existe pas de connu.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Les informations écotoxicologiques n'ont pas été déterminées spécifiquement pour ce produit. L'information donnée ci-dessous est basée sur la connaissance des composants et sur l'écotoxicologie de substances similaires.

**12.1. Toxicité**

Styrène: présente une toxicité aiguë envers les organismes aquatiques [48 h CE50 (daphnie): 4,7 mg/l]; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique (NOEC chronique, Daphnia magna, 21 jours: 1,01 mg/l). Acide méthacrylique: CE50 72 h (algues), 45 mg/l. 1,4-naphtoquinone: 48 h CE50 (daphnie) 0,026 mg/l; 96 h CL50 (poisson - Oryzias latipes) 0,045 mg/l; CE50 72 h (algues - Pseudokirchneriella) 0,42 mg/l.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Styrène: biodégradable à 80 % (OCDE 301D, 20 jours); facilement biodégradable. Acide méthacrylique: biodégradable à 86 % (OCDE 301D, 28 jours); facilement biodégradable. Styrène, Acide méthacrylique: s'oxyde rapidement par le biais de réactions photochimiques dans l'air. Dioxyde de titane: substances inorganiques. 1,4-naphtoquinone: 39%, 5 jours, ce produit n'est pas facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Styrène: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants (log Ko/e = 0,35). Acide méthacrylique: pas d'accumulation anticipée dans les organismes vivants (log Ko/e = 0,93). 1,4-naphtoquinone: log Ko/e = 1,77, faible risque de bioaccumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pâte fine. Insoluble dans l'eau. Lors de l'évaluation de la mobilité environnementale, tenir compte des propriétés physiques et chimiques du produit (voir la section 9). Styrène: mobilité faible prévue dans le sol (500 < Koc < 2000). Acide méthacrylique: produit ayant selon toute probabilité une mobilité très rapide dans les sols (Koc = 15).

**12.5. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Il n'en existe pas de connu.

**12.6. Autres effets néfastes**

Il n'en existe pas de connu.

## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Combinez la résine et l'agent durcisseur. Une fois sec, le produit est sans danger. Mettre en décharge dans des conteneurs hermétiques en utilisant une installation agréée. Les composants n'ayant pas réagi doivent être traités comme des déchets spéciaux. Peut être incinéré dans une installation appropriée. Consulter les réglements locaux, provinciaux et nationaux/fédéraux et se conformer au réglement le plus strict.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

**RID/IMDG/OACI:** UN1866
**TMD:** UN1866

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies**

**RID/IMDG/OACI:** RESIN SOLUTION
**TMD:** RESIN SOLUTION

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

**RID/IMDG/OACI:** 3
**TMD:** 3

**14.4. Groupe d'emballage**

**RID/IMDG/OACI:** III
**TMD:** III

**14.5. Dangers pour l'environnement**

PAS DE RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

PAS DE PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES POUR L'UTILISATEUR

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

N'EST PAS APPLICABLE

**14.8. Autres informations**

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

## SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

**15.1.1. Réglementations nationales**

Aucun

## SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

**Abréviations et acronymes:**

ACGIH: Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux
ADN: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par les voies de navigation intérieures
ADR: Accord européen sur le transport routier international de marchandises dangereuses
BCF: Facteur de bioconcentration
cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë
CL50: Concentration létale médiane d'une population d'essai
DL50: Dose létale médiane d'une population d'essai
DMEO: Dose mininale avec effet observé
DSEO: Dose sans effet observé
ETA: Estimation de la toxicité aiguë
FDS: Fiche de données de sécurité
IMDG: Code international du transport maritime des marchandises dangereuses
ND: Non disponible
NOEC: Concentration sans effet observé (CSEO)
OACI: Organisation de l'aviation civile internationale
OCDE: Organisation de coopération et de développement économiques
PEL: Limite d'exposition admissible
(Q)SAR: Relation quantitative de structure-activité
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemins de fer
SGH: Système général harmonisé
SO: Sans objet
STEL: Limite d'exposition de courte durée
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition répétée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles, exposition unique
TMD: Transport des marchandises dangereuses (Canada)
TLV: Valeur limite d'exposition
VLCT: Valeur limite court terme
Les autres abréviations et acronymes peuvent être consultés sur www.wikipedia.org.

**Références documentaires et sources de données importantes:**

Agence européenne des produits chimiques (ECHA) - Informations sur les produits chimiques
Base de données de classification et d'information chimique (CCID)
Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)
Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)
U.S. National Library of Medicine Toxicology Data Network (TOXNET) (Réseau de données toxicologiques de la Bibliothèque nationale de médecine des É.-U.)

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.

**Procédure utilisée pour déduire la classification des mélanges conformément au SGH:**

| Classification | Méthode de classification |
|---|---|
| Flam. Liq. 3, H226 | Méthode fondée sur des données d'essais |
| Skin Irrit. 2, H315 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1A, H317 | Méthode de calcul |
| Eye Dam. 1, H318 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3, H335 | Méthode de calcul |
| Repr. 2, H361d | Méthode de calcul |
| STOT RE 1, H372 | Méthode de calcul |
| Aquatic Acute 2, H401 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 3, H412 | Méthode de calcul |

**Mentions H pertinentes:**
H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H301: Toxique en cas d'ingestion.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311 : Toxique par contact cutané.
H314 : Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque de graves lésions des yeux.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H330: Mortel par inhalation.
H332: Nocif par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H361d: Susceptible de nuire au foetus.
H372: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H402: Nocif pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Plus d'informations:** Aucun

**Date de révision:** 18 octobre 2024

**Changements apportés à la FDS dans cette révision:** Sections 3, 8.1, 11, 12.1-12.3, 16.

Les informations ci-jointes sont basées uniquement sur les données apportées par les fournisseurs des matériaux utilisés, et ne tiennent aucunement compte du mélange. Il n'existe pas de garantie, exprimée ou implicite, concernant le choix des produits utilisés pour une application spécifique. L'utilisateur doit être en mesure de choisir lui-même les produits appropriés.

© A.W. Chesterton Company, 2024 Tous droits réservés ® Marque déposée, propriété exclusive de A.W. Chesterton Company aux Etats-Unis et dans d'autres pays, sauf mention contraire.